

L'ergonome a pour objectif d'adapter le travail à l'Homme dans un souci de bonne cohabitation entre santé et productivité.

Il met en œuvre ses connaissances scientifiques au service de la conception ou de l'aménagement des situations de travail.

Son action s'organise dans un contexte pluridisciplinaire de préservation de la santé et de la sécurité au travail. Il travaille en relation avec le médecin du travail qui le mandate au cas par cas. Il est soumis au secret professionnel.

Son rôle

L'ergonome analyse les problématiques soulevés par le médecin du travail et recherches de solutions permettant une réduction maximale de l'exposition aux risques professionnels.

Après l'analyse de la situation de travail, il rédige un rapport dans lequel il préconise des actions correctives et préventives sur l'organisation du travail (aménagement du poste de travail, les modes opératoires, la formation des salariés...).

Le rapport est ensuite remis à l'employeur. Ce dernier peut demander un accompagnement par l'ergonome pour la mise en place des préconisations.

L'ergonome est également habilité à évaluer les expositions aux différentes nuisances comme l'ambiance sonore, thermique, lumineuse...

Il peut participer au CHSCT lorsque le médecin du travail le demande.

Enfin, il intervient lors des actions d'information et de sensibilisation organisées par l'équipe pluridisciplinaire (sensibilisation aux TMS en entreprise...).